



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



Au service
des peuples
et des nations

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays : MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face au changement climatique dans les communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana à Madagascar
Résultat du PNUAD/DPP	Effet 1 : Les populations vulnérables, dans les zones d'intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d'emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable.
Produit escompté du PAPP	Résultat 4 : La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectifs et favorisent la création d'emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout pour les femmes et les jeunes
Produits du Plan stratégique	Output 1.4.Scaled up action on climate change adaptation and mitigation across sectors which is funded and implemented
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
Parties responsables	Bureau National de Coordination du Changement Climatique (BNCCC), Direction Générale de la Météorologie (DGM), Services techniques déconcentrés au niveau des 5 Régions : Directions régionales (Agriculture et Elevage, Environnement/ Ecologie/ Forêts, Ressources Halieutiques/ Pêche, Eau/ Assainissement/Hygiène), SNGF, FOFIFA, Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres organisations de la société civile, Agences et organismes des Nations Unies : PNUD, UNICEF

Brève description

A Madagascar, les secteurs économiques les plus affectés par les effets néfastes du changement climatique sont l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les ressources en eau, la pêche et la santé. Afin de pouvoir vivre de manière durable dans un contexte de changement climatique, les populations locales des 5 régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana doivent parvenir à renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience. C'est vers cet objectif que tend ce projet. Afin d'y parvenir, plusieurs barrières demandent à être surmontées telles que la pression anthropique sur les ressources naturelles, le manque de capacités financières et techniques, la difficulté d'accès aux crédits, intrants, et infrastructures d'eau et assainissement, le manque d'informations agro-météorologiques et climatiques, le manque de sensibilisation des décideurs et de coordination entre secteurs.

Le présent projet se propose d'adresser ces différents obstacles à travers la réalisation de trois effets principaux.

Le premier effet vise à sensibiliser et renforcer les capacités des décideurs, des techniciens et des communautés vulnérables en termes d'Adaptation au changement climatique (ACC) afin de bâtir un cadre politique solide, intégrant l'ACC, et une capacité technique critique sur lesquels pourra se baser la mise en œuvre des activités des autres composantes du projet. Ce premier effet permettra donc de mettre en place les bases institutionnelles, structurelles et techniques à la diffusion et à l'appropriation de mesures et technologies d'adaptation.

Le deuxième effet vise à assurer la collecte et la production d'informations climatiques et météorologiques fiables. La diffusion de ces informations sous un format correspondant aux besoins des utilisateurs finaux permettra une prise de décision éclairée vis-à-vis des conditions climatiques et météorologiques.

Enfin, le troisième effet vise à assurer le transfert des mesures, options et technologies d'adaptation nécessaires aux communautés vulnérables des communes sélectionnées, à travers une approche participative et tout en s'appuyant sur les capacités renforcées à travers la première composante et les informations et prévisions agro-météorologiques produites à travers la deuxième composante.

Aligné à la fois à l'Axe stratégique 5 du Plan National de Développement « Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes », et à l'Effet UNDAF (Résultat 1) « Les populations vulnérables, dans les zones d'intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d'emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable », le Projet d'Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face au changement climatique dans les communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana à Madagascar (PANA), contribue à la réalisation du Résultat 4 du CPAP « La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectifs et favorisent la création d'emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout pour les femmes et les jeunes ».

Période du Programme :	2016-2021
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :	R 1.4
Atlas Award ID:	00090256
Project ID:	00096109
Date de début :	juin 2016
Date de fin :	juin 2021
Modalité d'exécution :	NIM
Date du CLAP :	25 mars, 27 avril 2016

Budget PTA 2017:	2 097 681,00 USD
Ressources totales requises :	2 097 681,00 USD
Total des ressources allouées :	2 097 681,00 USD
Autres :	
o GEF :	1 246 561,00 USD
o PNUD :	131 120,00 USD
o UNICEF :	720 000,00 USD
o Contributions du Gouvernement (en nature)	

Accord du partenaire de mise en œuvre :

Signature

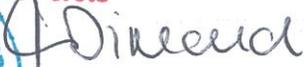
Date

10 APR 2017

 **Le Secrétaire Général**

RAMANANTSOA Livo Hariniaina
Ministre pour les Océans et Forêts

Accord du PNUD



10/4/17

Signature

Date

Marie DIMOND

Représentant résident adjoint (P)

1. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Résultat 4 du CPD : La transformation structurelle, le renforcement des capacités productives durables et la bonne gouvernance environnementale sont effectifs et favorisent la création d'emplois et des moyens de subsistance au profit des populations pauvres ou vulnérables, surtout pour les femmes et les jeunes.

INDICATEUR 4.1 : Nombre de personnes vulnérables désagrégé par sexe et tranche d'âge ayant eu accès aux activités génératrices de revenus et à l'emploi dans les zones d'intervention du programme

Baseline: 0 ; Cible 2017 : 0

INDICATEUR 4.2 : Nombre d'emploi verts créés pour les populations vulnérables à travers la gestion durable des ressources naturelles, les énergies renouvelables, l'agriculture durable, l'éco-tourisme, les services des écosystèmes, le traitement des produits chimiques et des déchets désagrégé par sexe et par tranche d'âge.

Baseline: 0 ; Cible 2017 : 0

Produit global du projet : Les capacités des communautés vulnérables dans les régions Androy, Anosy, Atsinanana, Analamanga et Atsimo-Andrefana à gérer les risques additionnels que le changement climatique et la variabilité du climat apportent sur leurs moyens de subsistance sont renforcés

SOUS-PRODUITS	CALENDRIER				PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES						
	T1	T2	T3	T4		Source de fonds	Donor	Ligne budget	Description du budget	Montant \$US		
	<p>Résultat d'activité 1.1 : Les autorités techniques et les services, soit 30 représentants des Directions générales Sectorielles (BNCC, DGM, DGAgri, DGE, SNGF), 30 représentants par région (DREAH, DRAE, DREEF, DRRHP), 10 administrateurs locaux par commune et 20 Des représentants par commune des organisations professionnelles et communautaires et des ONG qui soutiennent le développement rural recevront une formation et des informations sur la gestion des risques climatiques</p>											
<p>Sous-produit 1: Les capacités techniques et institutionnelles de gestion des risques climatiques des ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, des forêts, de l'élevage, de la pêche, de l'eau et l'assainissement, de la météorologie ainsi que de leurs directions décentralisées, des organisations communautaires et des populations de l'Androy, Anosy, Atsimo-Andrefana, Analamanga et Atsinanana sont renforcés</p> <p>Indicateur (1): Nombre de responsables de la Direction générale, des Directions régionales, d'administrateurs locaux (par Commune), d'organisations professionnelles et communautaires et d'ONG formés ; Intégration des changements climatiques et des cadres budgétaires y afférent dans les PCD et les PCDEA des 11 communes cibles et dans les 3 SDEA (Sud-ouest, sud-est et Ouest) ; Nbre de plan d'action de la SN-CC-AEP ; décrets d'application du Code de l'eau intégrant le changement climatique</p> <p>Baseline (1): les responsables des Directions générales, de la Direction régionale (des 5 Régions), des administrateurs locaux (par Commune), les organisations professionnelles et communautaires et ONG n'ont reçu aucune formation sur la gestion des risques climatiques ; Les PCDE et les PCDEA des 11 communes cibles ainsi que les 3 SDEA (Sud-ouest, sud-est et Ouest) n'intègrent pas la dimension changement climatique ; Aucun plan d'action de la SN-CC-AEP ; aucun décret d'application du Code de l'eau intégrant le changement climatique</p>	1.1.1	Identifier et mettre en oeuvre un programme de formation à l'attention des décideurs politiques, cadres supérieurs et techniciens des Directions Régionales des secteurs concernés					62000	GEF/LDCF	71200	International Consultants	12 000,00	
		1.1.1.1	Identifier les besoins en renforcement de capacité des décideurs politiques, des administrateurs seniors et des techniciens provenant des Directions Régionales concernées					62000	GEF/LDCF	71600	Travel	17 500,00
		1.1.1.2	Développement de cinq modules de formation sur la gestion des risques des changements climatiques					62000	GEF/LDCF	74500	Miscellaneous Expenses	2 500,00
		1.1.1.3	Développement des outils de formation					04000	PNUD	75700	Workshop	18 500,00
		1.1.1.4	Planification et organisation d'une formation au niveau national pour une trentaine de personnes des Directions Générales et Directions techniques sectorielles					04000	PNUD	71600	Travel	4 000,00
	1.1.1.5	Planification et organisation des formations pour chaque région, sur 2 ou 3 jours					04000	PNUD	72400	Communication	4 500,00	
	1.1.2	Définir et mettre en oeuvre un programme de sensibilisation/formation sur les changements climatiques à l'attention des gouvernements locaux, des ONG et des organisations communautaires (OC) actifs au niveau des 11 communes d'intervention					04000	PNUD	72300	Carburant	6 500,00	
		1.1.2.1	Elaboration d'un kit de sensibilisation sur les changements climatiques pour utilisation par les DREEF et associations et ONG régionales et locales									
		1.1.2.2	Planification et organisation des séances de sensibilisation dans chacune des communes cibles et introduction aux concepts d'intégration de la dimension changement climatique dans les stratégies de développement local									

Cible 2017 (1): 30 représentants de la Direction générale, 30 représentants (par Région) de la Direction régionale, 10 administrateurs locaux (par Commune), 20 représentants (par commune) provenant d'organisations professionnelles et communautaires et d'ONG formés ;
 Les PCDE et les PCDEA des 11 communes cibles prenant en compte la dimension changement climatique ; 3 SDEA du sud-ouest, sud-est et de l'ouest prenant en compte la dimension changement climatique et vulgarisés ;
 1 Plan d'action pour mettre en œuvre le SN-CC-AEP ; Les décrets d'application du Code de l'eau intégrant le changement climatique

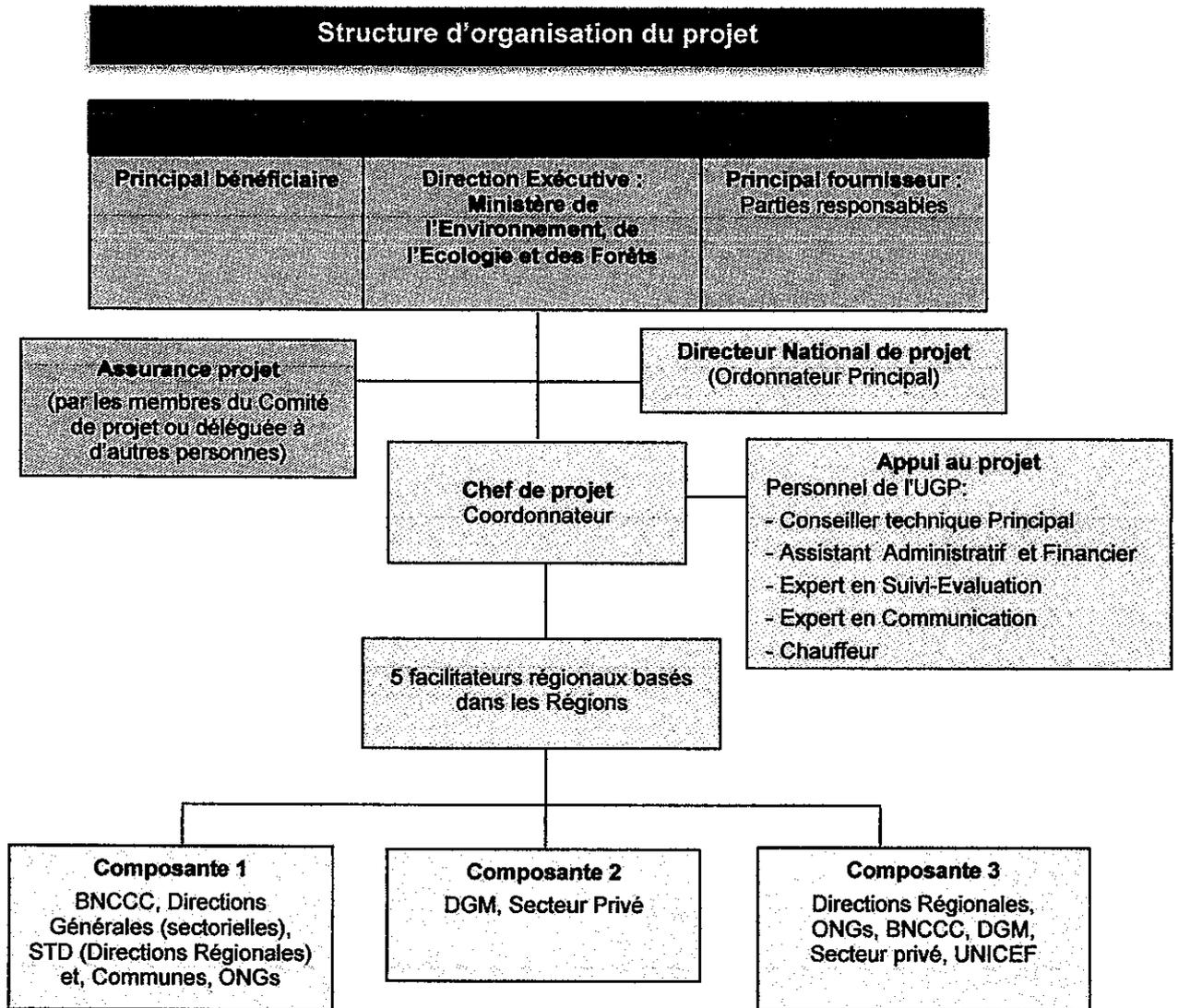
<p>Résultat d'activité 1.3 : Les Schémas Directeurs de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) pour les bassins-versants du Sud-Ouest, Sud-Est et Centre-Ouest sont revus afin d'y intégrer les risques climatiques et les options d'adaptation pertinentes et leur diffusion est appuyée ; et les Plans Communaux de Développement de l'Eau, Assainissement et Hygiène (PCDEA) des 11 communes cibles et leurs budgets sont développés afin de planifier des activités à réaliser dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau communal qui intègrent une dimension changement climatique.</p>										UNICEF/DGEau, DREAH,	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	122000 (*)
1.3.1	Revue, intégration de la dimension changement climatique et opérationnalisation/diffusion des 3 SDEA développés en 2014						UNICEF/DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	45000 (*)			
1.3.1.1	Analyse des 3 SDEA afin d'identifier les GAP tout en respectant la gestion de risque climatiques qui pourrait affecter d'une manière négative l'optimisation du system d'approvisionnement en eau et de l'Assainissement						UNICEF/DREAH								
1.3.1.1.1	Identification participative (à travers des consultations regionales et atelier de travail) des recommandations pour la revision et l'integration du changement climatique dans le SDEA.						UNICEF/DREAH								
1.3.1.1.2	Mise à jour et vulgarisation du SDEA						UNICEF/DREAH								
1.3.1.1.3	Intégration du changement climatique dans le développement du PCDEA et des budgets correspondants dans les 11 communes cibles.						UNICEF/DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	77000 (*)			
1.3.2	Analyse de 11 PCDEA afin d'identifier les GAP tout en respectant la gestion de risque climatiques qui pourrait affecter d'une manière négative l'optimisation du system d'approvisionnement en eau et de l'Assainissement						UNICEF/DREAH								
1.3.2.1	Identification participative (à travers des consultations regionales et atelier de travail) des recommandations pour la revision et l'integration du changement climatique dans le PCDEA						UNICEF/DREAH								
1.3.2.2	Mise à jour et vulgarisation du PCDEA						UNICEF/DREAH								
1.3.2.3	Intégration du changement climatique dans les dimensions assainissement et GIRE de la version révisée du code de l'eau						UNICEF / DG Eau								
1.4.2	Intégration du changement climatique dans les dimensions assainissement et GIRE de la version révisée du code de l'eau						UNICEF / DG Eau								
Sous-Total Sous-produit 1															
216 000,00															
<p>Résultat d'activité 2.1 : Deux stations agro-météorologiques à Ampanihy et Amboassy-Sud, deux stations synoptiques à Betroka et Faux-Cap, trois stations climatologiques à Behara, Beroroha et Sakaraha et 10 stations hydrométriques au niveau des bassins versants des rivières et fleuves Mandrara, Menarandra, Linta, Onihahy et Fihrenana sont installées et le service interrégional de la météorologie à Toliara est renforcé.</p>										DGM					
2.1.1	Mise en place et équipement de 17 stations supplémentaires en appui à la mise en œuvre du <i>Global Climate Observing System</i> (GCOS) sur la base des résultats de la PPG et du plan régional d'amélioration du réseau de stations agro-météorologiques, synoptiques, climatologiques, et hydrométriques						DGM	62000	GEF/LDCF	72200	Equipment and Furniture	50 000,00			

Sous-produit 2: Les informations agro-météorologiques et hydrauliques ont été structurées et diffusées pour appuyer de manière efficace la prise de décision des intervenants et des responsables des ministères appropriés ainsi que des communautés dans les régions Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Analamanga et Atsinanana, en vue de mettre en place des cadres de vie et des moyens de subsistance résistants aux risques climatiques.

Résultat d'activité 3.3 : La résilience des infrastructures d'eau et d'assainissement prioritaires dans les 11 communes ciblées des régions Androy, Anosy, Atsimo- Andrefana, Analamanga et Atsinanana est renforcée et les communautés sont sensibilisées sur les mesures d'assainissement de base, les aménagements hydroagricoles et d'adduction d'eau potable en vue de réduire leur vulnérabilité face aux impacts projetés des changements climatiques	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	1283200 (*)
3.3.1 Mener une étude de faisabilité incluant l'évaluation des risques climatiques et une analyse des coûts-bénéfices des infrastructures à réhabiliter	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	30000 (*)
dont la mise en place infrastructure hydro-agricole 2 Communes - Région Analamanga	UNICEF, DREAH					
3.3.2 Basé sur l'étude de faisabilité, renforcer la résilience et la gestion pérenne des infrastructures d'approvisionnement en eau, des aménagements hydroagricoles et d'assainissement	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	1253200 (*)
Rehabilitation d'impluvium, collecteur d'eau de pluie et point d'eau avec pompe manuelle pour renforcer la résilience de ces systèmes (3 Impluvium a Imongy, 1 Impluvium a Tranovaho, 3 Impluvium a Sampona, collecteurs d'eau de pluie et puits a Tanandava)	UNICEF/DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	50000 (*)
Reboisement de bassin versant en vue de protéger le système d'approvisionnement par gravitaire de Batatao, en partenariat avec la DREEF concernée avec le soutien du SNGF	UNICEF/DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	58000 (*)
Reboisement de bassin versant dans les 5 régions cibles incluant Ambolotarakely, Tranovaho, et Betsizaraina, en partenariat avec la DREEF concernée avec le soutien du SNGF	UNICEF/DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	17400 (*)
Installation de système d'approvisionnement durable en eau dans les communes d'interventions.	UNICEF/DREAH		UNICEF		Contrat de service - compagnies	525000 (*)
Campagne d'assainissement et d'hygiène (CLTS) dans les communes cibles	UNICEF/DREAH		UNICEF		Contrat de service - compagnies	135000 (*)
Renforcer la résilience du système d'approvisionnement en eau par pompage (AEPP) de Soahazo (Analamisampy): mise en place de protection de zone de pompage, changement de la pompe et du générateur et rénovation du réseau de distribution et des bornes fontaines.	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	95000 (*)
Renforcer la résilience du système d'irrigation à Miary pour améliorer la gestion de l'eau dans le contexte du faible quantité de pluies et de disponibilité d'eau (réhabilitation de système de captage, canal de drainage, réhabilitation de système de distribution).	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	15000 (*)
Renforcer la résilience des 3 puits équipés de pompes manuelles à Manombo et construction de zone de protection;	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	18000 (*)
Renforcer la résilience de système d'approvisionnement en eau par Gravitaire de Mahitsy - District d'Ambohidratrimo et reboisement du bassin versant,	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	12000 (*)
Renforcer la résilience et dragage du canal de drainage à Iliaka Est et renforcer la résilience du système d'approvisionnement en eau par pompage (AEPP) de Betsizaraina: rénovation du chateau d'eau, bornes fontaines, tuyau de distribution et construction de zone de	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	150000 (*)
Mise en oeuvre approche star dans les Communes cibles	UNICEF/DREAH		UNICEF		Contrat de service - compagnies	60000 (*)
Appui technique dans la mise en oeuvre de la stratégie de perennisation.	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	120000 (*)
Appui technique aux "comité de point d'eau " relatif a la aintenance des infrastructures et l'elaboration du plan d'entretien	UNICEF, DREAH	62000	GEF/LDCF	72100	Contrat de service - compagnies	50000 (*)

Handwritten signature and date: 2/10

3. ARRANGEMENT DE GESTION



3.1. Le **partenaire de mise en œuvre** est le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.

3.2. La **partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet,

Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.

3.3. Conformément à la Lettre d'accord signée avec le Gouvernement, le PNUD est en même temps le partenaire de mise en œuvre et la partie responsable pour la rubrique de dépenses concernant les services d'appui pour la mise en œuvre du projet et les autres charges. Cette disposition permet au PNUD d'engager et de payer directement les

17 05
2

dépenses relatives à cette rubrique, tel qu'il a été convenu dans le PTA signé, sans recourir à chaque fois à l'approbation du partenaire de mise en œuvre.

3.4. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :

- **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par le **Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts**. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.

- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et/ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par les communautés, les communes, les régions, les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion des opportunités d'emploi et de revenu.

- **L'Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme Gouvernance.

3.5. Le **gestionnaire de projet** est le **Coordonnateur du Projet**. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le **Directeur National du projet** et son suppléant assureront la cohésion continue entre le projet et le mandat du MEEF. Ils surveilleront les contributions du Gouvernement pour la réussite du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Projet assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

3.6. Le Directeur National et le Coordonnateur de Projet sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par l'expert en suivi-évaluation, le responsable de communication et les 5 agents facilitateurs basés au niveau des Régions.
- L'unité administrative et financière est composée par des assistants administratifs / financiers et des chauffeurs. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National et le Coordonnateur de Projet devront procéder à la nomination de leur suppléant respectif.

3.7. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.8. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

4. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du projet ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

Sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité ;
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification ;
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet ;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le

biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot ;

- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet ;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Annuellement :

- **Visites du projet :** Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;
- **Rapport d'examen annuel :** Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet :** Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

5. CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Programme tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEEF) devra :

a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;

b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaires. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEEF) s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.